

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT

46500 (LOT)



SÉANCE PUBLIQUE
DU MERCREDI 05 JUIN 2024
À 18h

Délibération 2024 / 58
 (16^e délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
 Municipaux en
 Exercice : 27
 Présents : 16
 Votants : 21

Date de l'envoi et de
 la publication de la
 convocation
28/05/2024

Date de publication
 du procès-verbal de
 la séance :
07/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 05 juin à 18h.

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Etaient présents : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, DELEUZE Christian, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane, MAIGNE Solange, BRAMOND Philippe, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, VERTES Alain, SERMET Jean-Claude.

Absents représentés : MICHAUX Martine (donne pouvoir à RUAUD Maria de Fatima), BACH Hélène (donne pouvoir à POIRRIER Michelle), GARBE Daniel (donne pouvoir à COQUEAU Stéphane), LAVERGNE Frédéric (donne pouvoir à SYLVESTRE Michel), ELIAS Marie-José (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise).

Absents excusés :

Absents : BORIS Yvette, MAZEYRAC Pierrick, THEPAULT Pascale, BALLARIN Lydia, PELIGRY Alain, CASTAGNE Yoan.

Secrétaire de Séance : RUAUD Maria de Fatima.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ANNEXE DU CINEMA – EXERCICE 2024.

Monsieur le Maire expose aux Conseillers que le 1^{er} mars 2024, lors du dépôt de la régie du cinéma municipal, un faux billet de dix euros a généré un écart négatif qui a dû être régularisé par l'émission d'un mandat de paiement au compte 6583 « Déficit sur opérations de gestion ».

En prévision, et dans l'éventualité où cela se reproduirait, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour créditer à hauteur de 50,00 € le compte 6583.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **Punanimité**,

- **ADOPTE** la décision modificative n° 1 du Budget Annexe du Cinéma présentant les écritures budgétaires suivantes :

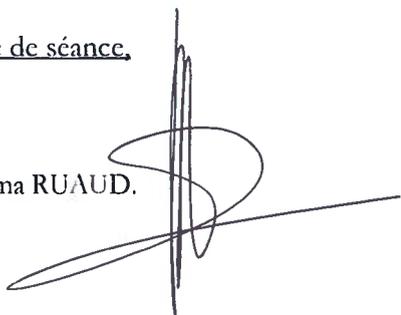
Budget Annexe du Cinéma				
Décision modificative n° 1 du 05 juin 2024				
Libellés de comptes	Comptes	Dépenses	Comptes	Recettes
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>				
<u>022 - Dépenses imprévues :</u>				
<i>Dépenses imprévues</i>	<i>c/022</i>	<i>-50,00 €</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<u>65 - Autres charges de gestion courante :</u>				
<i>Déficit sur opérations de gestion</i>	<i>c/6583</i>	<i>50,00 €</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<u>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	-	0,00 €	-	0,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,

Maria de Fatima RUAUD.



Le Maire,

Michel SYLVESTRE.

